

SAS FALGAYRAS

57 Allées Charles Cros
CS20037
31770 COLOMIERS Cedex
SIRET 341618379 00026 APE/NAF 2651A

BULLETIN DE PAIE CLARIFIE

Période du 01/06/19 au 30/06/19
Paiement le 30/06/19 par Virement

Conv. coll. C.C nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie

N° Séc.Soc. 1620731555395 94 Matricule 15
Ancienneté 31 an(s) et 3 mois
Date d'entrée 07/03/88 Date sortie
Emploi DIRECTEUR GENERAL ADJOINT
Qualification Niveau IIIB
Catégorie Cadres Coef. 190
Forfait 218 Jours

M CAMPERGUE MICHEL
3 RUE CHRESTIAS
31770 COLOMIERS

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur	Date	Hrs trav.	Cgès	Autres payés/absences
				Gain	Retenue					
Forfait annuel en jours				7500,00	15,000					01/06/19
Prime d'ancienneté				1125,00						02/06/19
Prime de Rendement				2778,27						03/06/19
TOTAL BRUT					11403,27					04/06/19
SANTE										05/06/19
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès				11403,27						06/06/19
Prévoyance Incapacité Invalidité Décès				3377,00	0,230					07/06/19
Mutuelle Santé	1,00			10131,00	0,570					08/06/19
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES				3377,00	4,010					09/06/19
RETRAITE				8026,27	9,720					10/06/19
Sécurité Sociale plafonnée				11403,27	0,140					11/06/19
Sécurité Sociale déplafonnée				3377,00	6,900					12/06/19
Complémentaire Tranche 1				11403,27	0,400					13/06/19
Complémentaire Tranche 2				3377,00	4,010					14/06/19
Contribution d'Equilibre Technique				11403,27	0,140					15/06/19
FAMILLE				11403,27						16/06/19
ASSURANCE CHOMAGE				13508,00						17/06/19
Chômage				13508,00	0,024					18/06/19
APEC				11403,27						19/06/19
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				384,98						20/06/19
CSG déductible de l'impôt sur le revenu				11588,69	6,800					21/06/19
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu				11588,69	2,900					22/06/19
CSG/CRDS sur HS non déductible de l'impôt sur le revenu										23/06/19
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS							2403,01	5656,80		24/06/19
Réintégration Frais de Santé										25/06/19
Prélèvement à la source				9394,08	26,300	57,75		2470,64		26/06/19
										27/06/19
										28/06/19
										29/06/19
										30/06/19

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	9000,26
donc évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	212,71

Impôt sur le revenu					Base	Taux de prélèvement à la source		Montant		
Impôt sur le revenu prélevé à la source					9394,08		26,30			2470,64
Cumuls	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Jours travaillés	Jours absence	Net payé en euros		
Période	11403,27	2403,01	5656,80	0,00	9394,08	19,00	0,00	6529,62		
Année	90147,40	18718,09	42837,49	0,00	74411,30	123,00	0,00			
Compteurs		Pris	Restant	Acquis	Dates de congés					
Congés		0,0000	30,0000	2,5000	Du Au					
Jours Ancienneté		0,00	3,00	3,00	Du Au					
RTT		0,0000	0,0000	0,0000	Du Au					

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociales.

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.